

Comment poser sa candidature à un poste spécifique académique ?

1 - Exprimer un vœu spécifique dans le cadre de sa demande au mouvement INTRA sur i-Prof/SIAM

Pour être pris en compte, le ou les vœux portant sur des postes spécifiques académiques doivent être formulés en premier(s) rang(s). Attention les vœux doivent obligatoirement être des établissements précis et non pas des vœux larges (commune ou département)

Type de vœu	établissement
Code ou N°	0090028G
Libellé	COLLEGE DU MONTCALM 9 RUE DE L'EGLISE 09220 VICDESSOS
Type de poste	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Tout poste (sauf SPEA) <ul style="list-style-type: none"> <li style="background-color: #e0e0e0;">Tout poste (sauf SPEA) PREPARATION BTS </div>

Choisir un **type de poste** dans le menu déroulant pour déterminer le mouvement spécifique auquel vous souhaitez candidater.

2 - Compléter sa demande sur l'application SPEA

- directement à l'adresse : <http://spea.ac-nantes.fr/>
- ou depuis le site de l'académie de Nantes

Rappel : *seuls les enseignants ayant postulé, sur l'application SIAM, peuvent finaliser leur(s) demande(s) et déposer les fichiers au format PDF.*

Vous êtes de l'académie de Nantes :

- 1 cliquer sur le bouton « Personnels de l'Académie »
- 2 Saisir votre identifiant & mot de passe de messagerie

SPEA - SPÉCifique Académique

Cette application permet la saisie des vœux pour les postes spécifiques.

documentation

1

Cliquer ci-dessous pour accéder à l'application.

Personnels de l'académie

Candidats hors académie

- Enseignants de l'académie
- Chef d'établissement ayant des postes spécifiques implantés dans leur établissement
- Chef de bureau Dipe
- Corps d'inspection

- Enseignants d'une autre académie

Saisir votre numen :

2

Authentification

Identifiant **2**

Mot de Passe ou Passcode OTP

Aidez-nous à lutter contre le **phishing**: ne révélez **jamais** votre mot de passe, ni votre NUMEN.

Vous venez d'une autre académie :

- 1 saisir votre numen
- 2 valider

Vous devez déposer en ligne et au **format PDF**, pour chacun des vœux exprimés, une lettre de motivation, la copie du dernier rapport d'inspection et un C.V. ne dépassant pas deux pages. Ces pièces jointes seront examinées par le chef d'établissement et les corps d'inspection.